

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 20220251 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 14/02/2022
Objet : CONVENTION DE COLLABORATION DU SDIS 77 AU STAGE RAN 1

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Autres types de contrats

Date de télétransmission : 14/02/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2022-25 Convention collaboration SDIS77 stage RAN1.pdf

Annexes :

1 - 3 Annexe Rapport 7 Convention de collaboration du SDIS 77 au stage RAN 1.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20220214-20220251-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/02/2022



DÉLIBÉRATION N° 2022-025

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, au jour du sept février à quatorze heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 3 février 2022.

Etaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Etaient excusés : _____

OBJET : CONVENTION DE COLLABORATION DU SDIS 77 AU STAGE RAN 1

Le service départemental d'incendie et de secours de Haute-Garonne crée une nouvelle spécialité sur le risque animalier. Le premier stage (RAN 1) est organisé du 7 au 10 mars 2022 au SDIS 31 mais il nécessite la présence du conseiller technique du SDIS 77.

Un projet de convention de participation de cet agent du SDIS 77, ayant pour objet de déterminer les modalités pratiques et financières de cette coopération a été rédigé par le SDIS 77, le projet est joint au présent rapport.

Le coût total est de 1 700.16 euros.

Il vous est demandé d'approuver le projet de convention et d'autoriser le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

ENTENDU le rapport du président,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

AUTORISENT le président du conseil d'administration à signer la présente convention,

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,



Gilbert HÉBRARD

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.